

ENJEU 1 : PRESERVER LE BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE PAR UNE GESTION GLOBALE DU FLEUVE A TRAVERS UN CONTRAT DE RIVIERE

Indicateur stratégique : part des masses d'eau en bon état écologique

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
				Gouvernance du Contrat de rivière					
Mettre en place le Contrat de rivière de l'Huveaune et de ses affluents	SDAGE : Atteindre un objectif de bon état global des masses d'eau (superficielles et souterraines) en 2015 et de non dégradation en général	Signature du contrat de rivière en 2014	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Adapter le mode de gouvernance aux enjeux du Contrat de rivière	Contrat de rivière/ PCET	****	**	**	Opérationnalité de la structure de gestion
		2012		Concertation/médiation pour faire adhérer l'ensemble des acteurs	Contrat de rivière/ PCET	***	**	**	
		2012		Etude du bassin versant : qualité et quantité des eaux, usages, ...	Contrat de rivière/ PCET	****	**	**	
				Mise en œuvre du contrat de rivière : propositions d'actions					
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondations et climatiques	SDAGE : Atteindre un objectif de bon état global des masses d'eau (superficielles et souterraines) en 2015 et de non dégradation en général	2012-2013	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Améliorer la connaissance des risques : réalisation d'études préalables à la définition des zones à risques	Contrat de rivière/PLU	****	***	***	% des surfaces avec une mesure de gestion durable
		2014		Mise en œuvre d'un PAPI (Plan d'Aménagement Prévention Inondation du Bassin Versant)	Contrat de rivière/ PCET	****	***	***	
		Validation du SCOT en 2012		Limiter la vulnérabilité en réglementant l'occupation des sols dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU/SCOT) Définir les règles de l'imperméabilisation des sols (PLU)	Contrat de rivière/SCOT / PLU / PCET	**	***	***	
		2015		Initier une opération pilote sur une ZAC en matière de prévention des risques et de gestion Mettre en place des systèmes à la parcelle et des systèmes innovants de rétention des eaux de pluie	PCET/Contrat de rivière	****	***	***	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondations et climatiques	SDAGE : Atteindre un objectif de bon état global des masses d'eau (superficielles et souterraines) en 2015 et de non dégradation en général	A partir de 2014	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Impulser une démarche intercommunale des PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) dans le cadre du contrat de rivière (systèmes d'alerte adaptés pour gérer les situations de crise, ...)	Contrat de rivière/ PCET/PLU		***	***	% des surfaces avec une mesure de gestion durable
		A partir de 2014		Appui à l'éducation aux risques inondation des populations exposées	Contrat de rivière/ PCET	*	***	*	
		A partir de 2014		Coordonner les prélèvements en privilégiant les usages agricoles pour une meilleure prise en compte des besoins des milieux naturels (droits d'eau)	PCET / Charte agricole	****	***	***	
Préserver la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques de l'Huveaune et ses affluents	SDAGE : Atteindre un objectif de bon état global des masses d'eau (superficielles et souterraines) en 2015 et de non dégradation en général	depuis 2008 dans le cadre des travaux DIG (Intérêt général)		Généraliser l'entretien et la restauration de la ripisylve à l'ensemble du territoire en poursuivant l'utilisation de techniques « douces » favorisant les fonctionnalités de la rivière	Contrat de rivière	****	***	***	Indicateurs : physicochimiques écologiques Suivi par l'Agence de l'eau et les services de l'Etat
		Etude finalisée en 2012 dans le cadre du SCOT		Elaborer les trames vertes et bleues du territoire Inventorier les espèces pour prendre en compte la "biodiversité remarquable" et la "biodiversité ordinaire"	Contrat de rivière/PCET/SCOT/PLU/PDM	****	**	**	
		1ère phase 2015 : En amont de Pont de Joux 2ème phase 2021 : Pont de Joux à Pont de l'Etoile 3ème phase 2027 : Pont de l'Etoile-Marseille		Accompagner la restauration de l'état écologique de l'Huveaune et de ses affluents après réalisation du diagnostic	Contrat de rivière/PCET/SCOT/PLU	****	**	**	
		2020 Programme de travaux du schéma directeur d'assainissement sur 10 ans	Réduire les rejets polluants dans les cours d'eau pour atteindre les niveaux de qualité souhaités (<i>lié à l'enjeu 3</i>)	Contrat de rivière	****	**	**		
		2013	Mise en œuvre de l'autosurveillance du réseau	Contrat de rivière	*	**	**		

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territoriale - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

ENJEU 2 : MAITRISER LA RESSOURCE ET LES USAGES DE L'EAU

Indicateur stratégique : consommation d'eau potable par habitant

En 2010 : 204 m³/an/hab

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Mieux connaître les besoins et les usages		Etude en 2014	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Etude globale sur les besoins en eau du territoire : Connaître les besoins en eau dans leur globalité afin d'ajuster les réponses en eau potable eau brute	PCET	*	***	*	
Optimiser les usages de l'eau	Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable	Diagnostiques en 2015 100% des rénovations 2025		Augmenter les rendements de l'eau techniques des réseaux d'eau potable des communes : 1/ Diagnostiquer les réseaux d'eau potable 2/ Rénover ou réhabiliter les réseaux d'eau potable	PCET	*	*	*	Taux de perte du réseau Nombre de km de réseau rénové
		2015		Favoriser l'utilisation de l'eau brute pour les usages non nobles	PCET	*	*	*	
		dans le cadre de la structure de gestion 2013/2014		Favoriser la diffusion des équipements à économie d'eau : déployer un Kit "économie d'eau" avec notice à prix incitatif (principe idem que composteurs)	PCET	*	**	**	
		2013		Opter pour des techniques d'irrigation économes en eau : pallier les déficits d'irrigation en été et développer au besoin des réseaux d'irrigation raisonnée	PCET / Charte agricole	*	**	**	
		2013		Développer les connaissances sur les espèces et les variétés adaptées et économes en eau et encourager leur usage (agriculteurs, collectivités, privées, particuliers, ...)	PCET / Charte agricole	*	*	*	
Proposer des techniques alternatives pour optimiser la ressource		2014		Inciter à la réutilisation des eaux non potables	PCET/SCOT	*	*	*	
		2015		Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie (<i>même principe que composteurs</i>)	SCOT / PCET / PLU	*	*	*	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

ENJEU 3 : METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DIVERSIFIER, SECURISER LES RESSOURCES EN EAU

Indicateur stratégique : consommation d'eau potable moyenne/an/hab

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Mutualiser les moyens à l'échelle de l'Agglo pour mettre en place une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement.	A l'échelle locale, gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement dans la transparence (LEMA)	Mise en place progressive du service publique à partir de 2013 (étude en cours) jusqu'en 2019	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Elaboration de la stratégie de la gestion publique de l'eau	SCOT / PCET / Charte agricole	*	**	**	Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant
				Elaboration d'un diagnostic stratégique des attentes et des besoins des usagers	PCET / Charte agricole	*	**	**	
Mettre en place une tarification de l'eau potable responsable et solidaire	Améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente (LEMA)	2015		Réflexion sur le prix de l'eau pour une tarification solidaire et progressive		*	****	****	Les différents tarifs de l'eau/m3
				Création d'un fond de solidarité "EAU"		*	****	****	
Mieux sécuriser le système d'assainissement pour optimiser le fonctionnement	Atteindre un objectif de bon état global des masses d'eau (superficielles et souterraines) en 2015 et de non dégradation en général (SDAGE)	2012 : finir les 9 communes 2013 : 2 communes restantes		Poursuivre les diagnostics entrepris	PLU/SCOT	*	**	***	Performance du système d'assainissement (voir indicateurs du rapport annuel d'assainissement)
		2014-2015		Extension STEP d'Auriol-Saint Zacharie	PLU	*	**	****	
		15 ans		Réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en place de l'autosurveillance		*	**	****	
	Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	Réalisation du diagnostic sur l'ensemble des installations avant 2013		Service SPANC : finaliser les diagnostics pour mise en conformité des installations	PLU/SCOT	*	**	****	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes	Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir (SDAGE)	Suite à la mise en place de la structure de gestion 2020	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	- Sécuriser le territoire en diversifiant les ressources Verdon et Durance - Poursuivre le maillage des réseaux - Recherche de ressources locales	PCET	*	**	***	Sécurisation de l'alimentation en eau des communes
				- Sécuriser les captages locaux - Finaliser l'établissement des périmètres de protection, des captages d'eau potable (tous)	SCOT / PLU / PCET	*	**	***	
				Réaliser les études de mesure et de suivi		*	**	**	Prélèvements d'eau par ressource et par activité
				Limiter les prélèvements en particulier les forages individuels	SCOT/PCET	*	*	**	

PROJETS INNOVANTS ET EXPERIMENTAUX				
	Objectif réglementaire	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾	
Proposer des techniques alternatives pour optimiser la ressource	Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	Promouvoir les équipements sans eau : toilettes sèches, ...	PCET	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre